



EXPERTAL
C O N S E I L

Association « Le Panier de la Mer 62 »

8, rue de Verdun
62200 BOULOGNE SUR MER

**RAPPORTS
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

DOCUMENTS ETABLIS PAR EXPERTAL CONSEIL

Michel DUISANT, Gérard LANNON, Jean-Christophe MAILLARD, Daniel PARENTY, Experts Comptables, Commissaires aux Comptes

Siège social

3, rue Paul Bert - St-Martin-Boulogne - B.P. 154 - 62202 BOULOGNE-SUR-MER Cédex - Tél. 03 21 99 18 18 - Fax 03 21 87 40 95

Bureaux

13, Place du Général de Gaulle 62170 MONTRÉUIL-SUR-MER - Tél. 03 21 06 21 99 - Fax 03 21 06 20 06
30, Place d'Armes - 62100 CALAIS - Tél. 03 21 00 72 80 - Fax 03 21 00 72 84

site web : www.expertal-conseil.com

RAPPORT GENERAL

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

➤ Le contrôle des comptes annuels de l'Association « Le Panier de la Mer 62 », tels qu'ils sont annexés au présent rapport,

➤ La justification de nos appréciations,

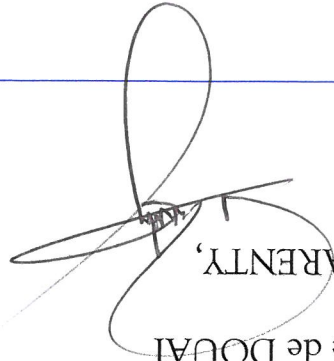
➤ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données comptables contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.



Daniel PARENTY,
Régionale de DOUAI
Membre de la Compagnie
Société de Commissaire aux Comptes
S.A. EXPERIAL CONSEIL

Fait à Saint Martin Boulogne,
le 16 septembre 2008,

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

3. Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

2. Justification des appréciations

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

COMPTES ANNUELS

--	--

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/07	Net au 31/12/06	
* ACTIF IMMOBILISE					
<u>Immobil. incorporelles</u>					
	6 869	5 332	1 537	2 623	Immobil. corporelles
	16 379	13 865	2 514	5 201	Inst. techn. mat. et out. indust. Autres immobilisations corp.
	152		152	152	Immobil. financières
	220		220	220	Participations & créances financ
	23 621	19 197	4 423	8 197	Total
* ACTIF CIRCULANT					
<u>Stocks</u>					
	695		695	696	Marchandises
<u>Créances</u>					
	5 553		5 553	1 604	Clients et comptes rattachés
	4 143		4 143	1 546	Personnel
	37 133		37 133	25 699	Autres créances
	6 140		6 140	7 154	Divers
	1 795		1 795	126	Disponibilités
	55 462		55 462	36 827	Charges constatées d'avance
	55 462		55 462	36 827	Total
* COMPTES DE REGULARISATION					
					Total
TOTAL ACTIF					
			59 885	45 024	

Net au 31/12/07	Net au 31/12/06
-----------------	-----------------

39 820	39 820
-34 988	-14 526
3 405	-20 461
355	2 355
8 592	7 187

* CAPITAUX PROPRES	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat exercice	
Subventions d'investissement	
Total	

* AUTRES FONDS PROPRES	
Total	

* PROV. / RISQUES ET CHARGES	
Total	

* DETTES	
. Découvert, concours bancaires	
. Dettes fournisseurs/cpts rat.	
. Personnel	
. Organismes sociaux	
. Autres dettes fiscal. & soc.	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
Total	

* COMPTES DE REGULARISATION	
Total	

TOTAL PASSIF

59 885

45 024

12/08/2008

Compte de resultat

Page 8

	du 01/01/07	du 01/01/06	Variation en
--	-------------	-------------	--------------

	au 31/12/07	au 31/12/06	C.A.	%	Variation en
PRODUITS					
Ventes de marchandises	24 858	14 172	100.00		75
Production vendue					
Subventions d'exploitation	169 404	121 244	855.50		39
Autres produits	89 535	80 297	566.58		11
Total	283 798	215 714	522.08		31
CONSOUMATIONS M/SES & MAT					
Achats de marchandises	13 913	8 753	61.77		58
Variation de stock(m/ses)	0	127	0.90		
Achats de m.p. & aut.approv.	2 959	2 095	14.79		41
Autres achats & charges ext.	48 264	34 143	240.91		41
Total	65 139	45 120	318.37		44
MARGE SUR M/SES & MAT	218 659	170 594	203.71		28
CHARGES					
Impôts,taxes et vers. assim.	1 186	1 060	7.48		11
Salaires et traitements	181 829	158 426	117.86		14
Charges sociales	31 617	27 589	194.67		14
Amortissements et provisions	3 773	4 327	30.54		-12
Autres charges	878.59	191 428	350.72		14
Total	218 406	191 428	350.72		14
RESULTAT D'EXPLOITATION	252	-20 834	147.01		21 087
Produits financiers	74	12	0.09		61 477
Charges financières	424	127	0.90		297 233
Résultat financier	-349	-114	-0.81		-235 206
RESULTAT COURANT	-97	-20 948	147.81		20 851
Produits exceptionnels	4 140	2 584	18.24		1 555 60
Charges exceptionnelles	638	2 098	14.80		-1 459 -69
Résult.exceptionnel	3 502	486	3.43		3 015 619
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 405	-20 461	144.38		23 866
Bénéfice	13.70				
Perte					

00100

SARL SOCOLIT

Désignation de l'entreprise : ASS. LE PANIER DE LA MER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/07, dont le total est de 3 405 € l'exercice, présente sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 59 885 € et au compte de résultat de

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/07 au 31/12/07.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE COMPTABLE	Identification de l'entreprise	12/08/2008
Page 16		

N / S : non significatif
N / A : non applicable

Annexe au bilan et au compte de résultat du 01/01/07 au 31/12/07		Informations	
Eléments	Produites	Non produites	
n°	Référence	N / S	N / A
Règles et méthodes comptables			
1	- Méthodes d'évaluation, calcul des amortissements et des provisions - Changement de méthode, dérogations - Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	pme001	
Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat			
2	Etat de l'actif immobilisé	pme002	
3	Etat des amortissements	pme003	
4	Etat des provisions	pme004	
5	Etat des échéances des créances et des dettes	pme005	
6	Informations et commentaires sur :		
.10	Produits à recevoir	pme10	
.11	Charges à payer	pme11	
.12	Charges et produits constatés d'avance	pme12	

ASS. LE PANIER DE LA MER	ANNEXE COMPTABLE
12/08/2008	Index petites ou moyennes sociétés
Page 17	

- Installations techniques
 - Matériel de transport
 - Installations générales
 - Matériel de bureau et informatique
 - Mobilier
- | | |
|-------|-----|
| 5 à 7 | ans |
| 5 | ans |
| 7 | ans |
| 3 | ans |
| 10 | ans |

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, l'entreprise a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

les règlements comptables :

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Changements de méthode

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

base :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de

Règles et méthodes comptables

12/08/2008	Règles et méthodes comptables	Page 18
ASS. LE PANIER DE LA MER		ANNEXE COMPTABLE

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires		NEANT		
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participations				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL				
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciations des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CADRE B ETAT DES DETTES	Montant brut	À un an	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
		à un an	et 5 ans au plus	de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes à 2 ans max. à l'origine	1 540	1 540		
Emprunts et dettes à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 877	19 877		
Personnel et comptes rattachés	4 192	4 192		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 258	23 258		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôt sur les bénéfices				
Taxe sur valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 213	1 213		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	1 210	1 210		
Dettes représentative de titres emp.				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	51 293	51 293	51 293	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

37 211

- Subvention mesure 6 21 000
 - Subvention Etat : ACI 6 000
 - Aide Fédération nationale 8 271
 - Aide à l'employeur / CAF 771
 - Aide à l'employeur / CNSEA 1 084
 - Régularisation URSSAF / 2007 85

DETAIL DES AUTRES CREANCES

Montant	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	37 211
Disponibilités	
TOTAL	37 211

12/08/2008

Produits à recevoir

Page 26

1 210 euros

- Ass. Véhicule 154
- Remboursement trop perçu / CNASEA 542
- Remboursement trop perçu / CAF 514

DETAIL DES AUTRES DETTES

Montant	
	Emprunts obligataires convertibles
	Autres emprunts obligataires
12	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
	Emprunts et dettes financières diverses
8 221	Dettes fournisseurs et comptes rattachés
5 868	Dettes fiscales et sociales
1 210	Autres dettes
15 312	TOTAL

12/08/2008

Charges à payer

Page 27

ASS. LE PANIER DE LA MER

ANNEXE COMPTABLE

1 795

1 500	- Loyer SCI Janvier 2008.....
51	- Abonnement ORANGE.....
8	- Abonnement Télécom.....
150	- Cotisation URAE.....
	- Assurance GENERALI.....
47	Multirisque.....
39	Responsabilité civile.....

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	1 795	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	1 795	

05/09/2008

Charges et produits constatés d'avance

Page 28

ASS. LE PANIER DE LA MER

ANNEXE COMPTABLE

RAPPORT SPECIAL

ASSOCIATION « LE PANIER DE LA MER 62 »

8, rue de Verdun
62200 BOULOGNE SUR MER

RAPPORT SPECIAL sur les conventions réglementées

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 6124 du Code de Commerce.

Fait à Saint Martin Boulogne,
le 16 septembre 2008,

S.A. EXPERIAL CONSEIL

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Douai

Daniel PARENTY

